



ARRETE MUNICIPAL
N°2026/052/A du 12/05/2026
Interdiction temporaire de
circulation les 13 et 14 juin
2026 –Triathlon « MOSEL'MAN
» organisé par le TRITYC

Le Maire de BASSE-HAM,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 et L2213-2,
- VU le Code de la Route, notamment les articles R.411-30 et R.411-31 modifiés,
- VU le triathlon « MOSEL'MAN » organisé par l'association « Triathlon Thionville Yutz Club » (TRITYC) les samedi 13 et dimanche 14 juin 2026,
- CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des participants et des usagers du domaine public et de garantir le bon déroulement de l'épreuve,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Toute circulation sera interdite le samedi 13 juin 2026 de 12h30 à 17h00, uniquement lors du passage des cyclistes :

- sur la voie bleue, longeant la rivière Moselle, depuis le cercle nautique et jusqu'au croisement avec la rue du Bac (point de chargement anhydrite lorraine),
- dans toute la rue du Bac,
- dans toute la rue du Fort.

ARTICLE 2 : La circulation sera également interdite le dimanche 14 juin 2026 de 9h à 14h30, uniquement lors du passage des cyclistes :

- sur la voie bleue longeant la rivière Moselle, depuis le cercle nautique et jusqu'au croisement avec la rue du Bac (point de chargement anhydrite lorraine),
- dans toute la rue du Bac
- sur le tronçon de l'Avenue de Nieppe rejoignant la rue du Bac à la rue des Prés
- dans toute la rue des Prés

ARTICLE 3 : La circulation sera également interdite du samedi 13 juin 2026 à partir de 8 heures et jusqu'au dimanche 14 juin 2026 à 17 heures :

- rue de la Loire, depuis la piscine communautaire HAMELYS et jusqu'au Cercle Nautique

ARTICLE 4 : La signalisation au droit et aux abords de l'épreuve sera assurée par les services techniques de la commune en collaboration avec les personnes désignées par l'association sportive.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la communauté de Brigade de la Gendarmerie de Guénange, au Chef de Service de police municipale, au responsable des services techniques municipaux, au Directeur de la SPL Nautic'Ham et au Président de l'association TRITYC.



Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Patrice CUNY

Date de mise en ligne : 13/05/2026